



Envoyé en préfecture le 13/02/2025
Reçu en préfecture le 13/02/2025
Publié le
ID : 076-217605765-20250211-498-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

Le 31 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert LECARPENTIER, Maire.

Date de publication

Le 13/02/2025

Étaient présents : LECARPENTIER Hubert, ROUGEOLLE Benoit, SANSON Maryline, MARTIN Florence, LECOURT Corinne, BUNIAS David, BADMINGTON Stéphane, DOURLLEN Aurélien, BLONDEL Sylvie, COLOMBEL Gaëtan, BOUVIER Isabelle et formant la majorité des membres en exercice

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Absents excusés : JEANNE Laurent, HUBERSON Marie-Pierre, GABRIEL Fabienne, et TREHET Laurent

Présents : 11

Votants : 13

Monsieur Benoit ROUGEOLLE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Article L 2121-15 du CGCT)

Monsieur Laurent JEANNE a donné pouvoir à Hubert LECARPENTIER

Madame Fabienne GABRIEL a donné pouvoir à Benoit ROUGEOLLE

OBJET : 2025 – 1.1 - 01 – GROUPEMENT DE COMMANDE SDE 76 – Accord cadre d'achat d'électricité 2026-2029 Renouvellement d'adhésion

Le Conseil Municipal,

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'énergie, notamment les articles L.331-1 et suivants et L.441-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat qui comprend des dispositions destinées, d'une part, à mettre fin aux tarifs réglementés de vente dans le secteur du gaz naturel, et, d'autre part, à limiter le champ d'application des TRV dans le secteur de l'électricité.

Vu la délibération du comité syndical n°2018/10/18-14 portant création du groupement de commandes d'achats d'énergies et adoptant la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achats de fourniture d'énergies et de services associés,

.../...

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de SAINT EUSTACHE LA FORET d'optimiser ses achats en renouvelant son adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergies pour l'alimentation de son patrimoine,

Considérant qu'en égard à son expérience, le SDE76 entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte des membres,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal organe décisionnaire, après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et services associés,
- Décide d'accepter les termes de la convention pour la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- Autorise le maire de la commune à signer la convention ci jointe,
- Autorise le SDE76 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune et, ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- S'engage à exécuter, avec la ou les entreprise(s) retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante,
- Autorise Monsieur le Maire, à transmettre au coordonnateur les données de consommation des sites alimentés dans les énergies souhaitées,
- Donne mandat au coordonnateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseaux.

Voté à l'unanimité

Le Maire
H. LECARPENTIER

En mairie, le 13/02/2025
Le Secrétaire de séance,
Benoit ROUGEOLLE

Envoyé en préfecture le 13/02/2025
Reçu en préfecture le 13/02/2025
Publié le
ID : 076-217605765-20250211-498-DE

